

La Mairie vous informe

Canicule vigilance rouge

La Ville de Nandy pleinement mobilisée

Suite aux visites dans les différentes structures scolaires en présence de l'Inspection de l'Éducation Nationale de notre circonscription, les écoles de la ville restent ouvertes conformément aux directives du préfet et de l'inspection Académique souhaitant maintenir la continuité des apprentissages. Cette situation est susceptible d'évoluer en fonction des directives de la Préfecture et de l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Les directrices des écoles et de la crèche de la Ville ont informé les parents de la possibilité de garder les enfants à leur domicile. Dans ce cas, les activités périscolaires (accueil matin, soir, étude et restauration pour les écoles et la crèche) ne seront pas facturées aux familles.

Pour améliorer l'accueil des enfants et des personnels, la Ville a mis en place :

Écoles et crèche

- Un plan de rénovation énergétique des écoles et bâtiments publics depuis 2021, qui sera prolongé pendant tout le mandat (isolation des toitures, pose de volets roulants...);
- L'aération des salles de classes dès 6 heures du matin par le personnel en charge de la sécurité des bâtiments ;
- La mise à disposition de dortoirs climatisés de 9 h à 19 h. La salle de sieste des plus petits pourra également servir d'espace fraîcheur pour accueillir enfants ou adultes ressentant un inconfort ou des signes de malaise ;
- Des ventilateurs pour l'ensemble des classes et la crèche ;
- L'installation de brumisateurs dans chaque cour d'école.

Équipements sportifs

Compte tenu des risques liés à la pratique d'une activité physique en période de fortes chaleur, la Ville a pris un arrêté de fermeture des équipement sportifs applicable pendant toute la durée de la vigilance rouge.

Séniors et personnes vulnérables

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) ainsi que les élus de permanence accueillent les personnes fragiles souhaitant se rafraîchir dans la salle du conseil municipal climatisée jusqu'à 21 h les prochains soirs.

Les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de fragilité sont invitées à s'inscrire sur le registre communal via le site de la Ville (rubrique « Séniors ») ou à contacter le CCAS au 01 64 19 29 28.

La Ville de Nandy reste pleinement mobilisée pour assurer la sécurité de toutes et tous et vous tiendra informés de toute évolution de la situation.

Christelle JOUSSELIN-LAINÉ
Directrice Générale des Services



Ville de Nandy

Agglomération Grand Paris Sud

9 Place de la Mairie - 77176 Nandy

Tél. : 01.64.19.29.29 - Fax. : 01.64.19.29.19

www.nandy.fr